

24 Juillet 1919.

Exmo. Sr. Dr. Antonio Mercado,
 73, rua José Getulio
São Paulo.

Cher Monsieur Mercado,

Comme suite à nos récentes conversations à Rio j'ai le vif plaisir de vous annoncer que, sous la pression des groupes du gauche, le gouvernement Clémenceau a, pour sauver son existence, été obligé de présenter hier à la Chambre un projet d'amnistie, englobant entre autres les délits ^{de commerce/} avec l'ennemi.

Ce projet de loi sera certainement voté dans le plus bref délai, puisqu'il a été imposé au gouvernement par la majorité. ^{dont/}
Voici donc virtuellement terminée l'instruction/ix mes
 adversaires avaient obtenu l'ouverture.

Je vous ai indiqué, qu'il y a déjà longtemps que ces adversaires avaient dû abandonner l'espoir d'obtenir une décision quelconque contre moi, étant donnée l'absurdité et l'absence de fondement de leurs accusations; tant que l'instruction n'était pas terminée ils pouvaient cependant prétendre au public qu'ils pourraient obtenir une décision contre moi. Cette situation qui dure depuis 3 ans et demi, se trouve donc terminée avec la loi d'amnistie qui comporte nécessairement l'archivement de l'instruction.

Pour ce qui est de l'accusation d'abus de confiance et

d'escroquerie, je vous ai indiqué qu'il s'agissait d'un truc employé pour immobiliser les procès civils en responsabilité contre les banques de Paris et personne, pas même mes adversaires, n'ont jamais pris cela au sérieux en ce qui me concerne personnellement.

En même temps que les agences d'informations cachaient en France la nouvelle du dépôt du ^{projet} de loi ci-dessus, l'agence Havas nous disait qu'elle n'avait plus d'objection à faire passer nos annonces sur l'échange des obligations, le paiement des coupons de nos obligations dans l'ensemble de la presse française.

Nous avons au début fait passer nos annonces par l'intermédiaire de cette agence, qui avait dû, cependant, au mois de Février cesser de s'en occuper par suite de la pression de la censure française même que d'une pression d'un autre ordre exercée à propos de l'instruction les principaux journaux français adoptèrent la même ligne de conduite l'agence Havas à cette époque, et nous ne pûmes depuis faire paraître nos annonces que dans un nombre limité de journaux, qui n'ont pas de contact avec les cercles gouvernementaux.

La situation est donc entièrement modifiée à l'heure actuelle avec le câble que nous venons de recevoir de l'agence Havas, qui signifie qu'on ne peut plus exercer des pressions quelconques contre nous en France.

Un courrier de France qui vient d'arriver^m apporte en même temps de nombreuses coupures des journaux de Paris, qui me montrent qu'~~l'ensemble~~ l'ensemble de la presse financière nous est franchement favorable et défavorable à mes adversaires le groupe Officie Nacional Prado car il n'a pu répondre aux accusations que nous lui avons adressées à propos du caractère mensongère de nombreuses fausses nouvelles qu'il a fait c

circuler sur notre société.

J'ai appris, d'autre part, que l'Office Nacional avait été obligé de commencer à restituer les titres qu'il avait ^{fait/} déposés et sur lesquels il avait obtenu une option en faveur du conseiller Prado, de sorte qu'il est facile à présent de prouver l'inexactitude des affirmations sur lesquelles repose le procès, le conseiller Prado, n'étant plus, à l'heure actuelle, possesseur même précaire, de bon nombre des obligations dont il a déclaré avoir la propriété (pour prouver dans le procès en question qu'il détenait un tiers des obligations, la vente n'avait pu être acceptée par les porteurs des deux tiers desdites obligations.)

Je pense que ces diverses informations pourraient vous intéresser, étant données nos conservations à Rio à propos de l'instruction et je me fais donc un vif plaisir de vous les envoyer.

Veuillez agréer, cher Monsieur Mercado, l'expression de mes sentiments sincèrement dévoués.

P. DeLauze.